

## Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 27 février 2018

<b>SDE35</b>	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	22
Absents :	15
Quorum :	19
Réception par le Préfet	
Publication	

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept février à dix heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS, Jean-Claude BELINE, Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents ; Michel BENEDETTI, Camille BONDU (jusqu'au point 17), Albert COMBY, André CROGUENNEC, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Nadège NOISETTE (jusqu'au point 12), Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Jacques BENARD (jusqu'au point 13), délégué suppléant.

Absents ou excusés : Daniel GUILLOTIN, Vice-président, Maurice BEAUGENDRE, Alain COSSONNIERE, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Dominique KERJOUAN, Jean-Luc MORLAIS, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 22 membres sur les 36 membres en exercice étant présents et que le comité peut valablement délibérer.

### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 30 janvier 2018
3. Finances – Compte administratif 2017
4. Finances – Compte de gestion 2017
5. Finances – Affectation du résultat 2017
6. Finances – Budget primitif 2018
7. Ressources humaines – Création d'emplois
8. Finances – Décision modificative n°1/2018
9. Finances – Guide des aides 2018 – Dispositions relatives à la convention de gestion de l'éclairage pour 9 communes de la Métropole rennais
10. Finances – Subvention au Fond de Solidarité Logement pour l'année 2018
11. Contrôle concession – Restitution du contrôle mutualisé à l'échelle du PEBreizh
12. IRVE – Transfert de la compétence par Rennes Métropole et lancement d'un schéma directeur pour la mobilité décarbonnée dans le cadre du « Territoire d'Innovation de Grande Ambition »
13. IRVE – Exploitation – Groupement de commandes avec les SDE 22 et 29
14. Mobilité électrique – Adhésion à AVERE Ouest
15. Energie – Convention de partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes
16. Commande publique – Accord-cadre de prestations de communication
17. Commande publique – Accord-cadre de prestations d'impression
18. Commande publique – Groupement de commandes avec le CDG35 et le CNFPT pour l'entretien des locaux
19. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
20. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
21. Questions diverses

## **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Le président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **2- Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 30 janvier 2018**

Le procès-verbal de la réunion du comité du 30 janvier 2018 est soumis pour approbation au comité syndical. Il a été adressé avec la convocation à la réunion du 27 février 2018.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 décembre 2017
3. Finances - Débat d'orientation budgétaire
4. Administration – Compétence éclairage – Intégration de nouvelles collectivités – Modification des statuts
5. Finances – Compétence éclairage – Tarifs de la maintenance 2017
6. Finances – Compétence éclairage – Modalités de gestion de la compétence en 2018
7. Finances – Guide des aides financières 2018
8. Finances - Subvention compensatoire à la commune de Chelun
9. Finances – Cession d'une parcelle à la Société Bouygues Immobilier
10. Gaz Naturel pour Véhicules - Création de la SA « Bretagne Mobilité GNV » suite à l'attribution de l'appel à projet de l'ADEME
11. Energies - Convention de partenariat avec le Pays de Fougères pour la réalisation d'une étude d'opportunité du développement des réseaux de gaz et de chaleur, en lien avec le gisement des énergies renouvelables
12. Energies – Convention DIALEGE - Renouvellement
13. Marchés publics – Marché de télécommunications pour la téléphonie fixe, mobile et l'accès internet
14. Marchés publics – Conversion de plans DAO DGN en format Shape pour intégration dans le SIG
15. Marchés publics – Prestations graphique pour la SEM énergies renouvelables
16. Ressources humaines – Charte de déontologie
17. Travaux – Modalités de contrôle – Marché public de prestation à l'entreprise CETIA
18. Coopération décentralisée – Projet du comité de jumelage d'Iffendic
19. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
20. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
21. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 30 janvier 2018

## **3- Finances – Compte administratif (CA) 2017**

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il est établi à partir de la comptabilité du syndicat et présente les résultats de l'exécution du budget. Le comité est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 qui a été dressé par Didier NOUYOU, Président.



Le Compte administratif s'établit comme suit. Le document comptable présenté est annexé au présent compte-rendu.

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2017
Section de fonctionnement	7 199 874,35 €	20 071 493,45 €	12 871 619,10 €
Section d'investissement	40 779 033,93 €	38 890 499,50 €	- 1 888 534,43 €

Afin de permettre une lecture du compte administratif à la lumière des grandes missions définies dans le projet stratégique du SDE35 (cf. débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2018), ces mêmes données sont présentées par mission.

Les opérations d'ordre ainsi que les excédents ont été comptabilisés à part (ligne « hors mission ») afin de clarifier la lecture.

Missions	Intitulés	Dépenses en millions d'€	Recettes en millions d'€
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	11,0	6,1
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	26,9	21,6
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	0,08	0,00
Mission 4	Développer la relation aux usagers	0,1	0,00
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	0,80	0,6
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	0,04	0,8
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	2,1	12,3
Hors mission	Autres écritures	6,9	17,4
<b>Total</b>		<b>47,9</b>	<b>58,8</b>
<b>Total écritures réelles</b>		<b>41,1</b>	<b>41,4</b>

Le résultat de clôture 2017 intégrant le résultat du compte administratif 2016 et l'affectation du résultat 2016 se présentent comme suit :

- La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 26 682 932,67 €
- La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 3 801 103,64 €

Le compte administratif 2017, dégage **un excédent global de clôture de 30 484 036,31 €** avant prise en compte des restes à réaliser de l'année.

A l'issue de cette présentation, Didier NOUYOU, président, quitte la salle et laisse la présidence à Christophe MARTINS qui soumet le compte administratif au vote du comité syndical.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du compte administratif 2017 par Didier NOUYOU, président,
- Constate pour l'ensemble de la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et dans le document annexé,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2017 tel qu'annexé.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 199 874,35	G	20 071 493,45
	Section d'investissement	B	40 779 033,93	H	38 890 499,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	13 811 313,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	5 689 638,07 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			47 978 908,28 = A+B+C+D		78 462 944,59 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	32 316 614,42	L	20 484 145,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		32 316 614,42 = E+F		20 484 145,34 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		7 199 874,35 = A+C+E		33 882 807,02 = G+I+K
	Section d'investissement		73 095 648,35 = B+D+F		65 064 282,91 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		80 295 522,70 = A+B+C+D+E+F		98 947 089,93 = G+H+I+J+K+L

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 166 000,00	2 822 632,43	0,00	0,00	343 367,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 591 351,00	2 279 015,45	0,00	0,00	312 335,55
014	Atténuations de produits	340 000,00	300 521,85	0,00	0,00	39 478,15
65	Autres charges de gestion courante	298 000,00	186 879,46	0,00	0,00	111 120,54
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 395 351,00</b>	<b>5 589 049,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>606 301,61</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	5 890,09	0,00	0,00	6 109,91
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	54 202,45				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 461 553,45</b>	<b>5 594 939,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 614,17</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	22 366 985,60				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 340 874,52	1 604 935,07			2 735 939,45
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 707 860,12</b>	<b>1 604 935,07</b>			<b>25 102 925,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>33 169 413,57</b>	<b>7 199 874,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 969 539,22</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>		0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	55 903,63	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	450 000,00	384 300,00	0,00	0,00	65 700,00
73	Impôts et taxes	11 710 000,00	12 195 771,21	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 551 000,00	1 442 012,23	0,00	0,00	108 987,77
75	Autres produits de gestion courante	5 565 000,00	5 694 065,20	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 306 000,00</b>	<b>19 772 052,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	52 100,00	299 441,18	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 358 100,00</b>	<b>20 071 493,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 358 100,00</b>	<b>20 071 493,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>		13 811 313,57				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - 35 - BUDGET SDE35	CA 2017
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	620 000,00	30 168,60	169 551,96	421 279,54
204	Subventions d'équipement versées	1 673 371,75	378 921,75	922 194,96	372 255,04
21	Immobilisations corporelles	265 348,54	96 232,37	22 649,60	146 466,57
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	75 434 850,92	30 438 671,78	26 369 906,95	18 626 272,19
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>77 993 571,21</b>	<b>30 943 994,50</b>	<b>27 483 303,37</b>	<b>19 566 273,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	550 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>10 079 971,11</b>	<b>4 565 528,67</b>	<b>4 833 311,05</b>	<b>681 131,39</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>88 623 542,32</b>	<b>35 509 523,17</b>	<b>32 316 614,42</b>	<b>20 797 404,73</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	13 392 498,19	5 269 510,76		8 122 987,43
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>13 392 498,19</b>	<b>5 269 510,76</b>		<b>8 122 987,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>102 016 040,51</b>	<b>40 779 033,93</b>	<b>32 316 614,42</b>	<b>28 920 392,16</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		(3) 0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 600 533,79	13 096 919,91	11 495 136,37	8 477,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	975 000,00	135 000,00	0,00	840 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>25 575 533,79</b>	<b>13 231 919,91</b>	<b>11 495 136,37</b>	<b>848 477,51</b>
23	Immobilisations en cours	0,00	180 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	336 030,00	334 142,00	0,00	1 888,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	10 527 910,57	10 527 910,57	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 254 101,43	4 319 222,21	5 419 204,73	2 515 674,49
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>23 118 042,00</b>	<b>15 361 274,78</b>	<b>5 419 204,73</b>	<b>2 337 562,49</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>7 532 468,34</b>	<b>3 422 858,98</b>	<b>3 569 804,24</b>	<b>539 805,12</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>56 226 044,13</b>	<b>32 016 053,67</b>	<b>20 484 145,34</b>	<b>3 725 845,12</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	22 366 985,60			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 340 874,52	1 604 935,07		2 735 939,45
041	Opérations patrimoniales (1)	13 392 498,19	5 269 510,76		8 122 987,43
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>40 100 358,31</b>	<b>6 874 445,83</b>		<b>33 225 912,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 326 402,44</b>	<b>38 890 499,50</b>	<b>20 484 145,34</b>	<b>36 951 757,60</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		(3) 5 689 638,07			

## 4- Finances – Compte de gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le comité syndical est invité à s'assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion élaboré, pour l'exercice 2017, par Monsieur Philippe CONTRAY, Trésorier de Rennes Municipale et Receveur du syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	102 016 040,51	33 169 413,57	135 185 454,08
Titres de recettes émis (b)	38 973 321,00	20 079 977,75	59 053 298,75
Réductions de titres (c)	82 821,50	8 484,30	91 305,80
Recettes nettes (d = b - c)	38 890 499,50	20 071 493,45	58 961 992,95
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	102 016 040,51	33 169 413,57	135 185 454,08
Mandats émis (f)	40 652 749,57	7 358 315,60	48 211 065,17
Annulations de mandats (g)	73 715,64	158 441,25	232 156,89
Dépenses nettes (h = f - g)	40 779 033,93	7 199 874,35	47 978 908,28
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédant		12 871 619,10	10 983 084,67
(h - d) Déficit	1 888 534,43		

## 23000 - SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	5 689 638,07	0,00	-1 888 534,43	0,00	3 801 103,64
Fonctionnement	24 339 224,14	10 527 910,57	12 871 619,10	0,00	26 682 932,67
TOTAL I	30 028 862,21	10 527 910,57	10 983 084,67	0,00	30 484 036,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	30 028 862,21	10 527 910,57	10 983 084,67	0,00	30 484 036,31



## 5- Finances – Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Comité syndical, a entendu le compte administratif (CA) de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif 2017, en accord avec le compte de gestion 2017, présente les résultats suivants :

	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice antérieur	Résultat à affecter
Section de fonctionnement	12 871 619,10 €	13 811 313,57 €	26 682 932,67 €

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement
Section d'investissement	3 814 604,54 €	-11 832 469,08 €	8 017 864,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation obligatoire au compte 1068 :</b> (couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP)	8 017 864,54 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	18 665 068,13 €
<i>Pour mémoire :</i> Résultat d'investissement reporté au BP 2017 (compte 001)	3 814 604,54 €

## 6- Finances – Budget primitif de l'exercice 2018

La présentation du budget primitif 2018 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du comité syndical du 30 janvier 2018. Le rapport d'orientation budgétaire 2018 a présenté le contexte, la situation financière du SDE35, la structure de ses recettes, l'évolution de ses dépenses de personnel et détaillé les perspectives de l'année 2018. Ces perspectives étaient présentées par missions définissant les orientations stratégiques du syndicat.

Le budget primitif pour l'exercice 2018, soumis à l'approbation du comité syndical conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 38 062 390,90 €,
- en section d'investissement à 104 260 410,28 €.

Il intègre la reprise anticipé des résultats de l'exercice 2017.

Le document comptable officiel présenté est annexé au présent compte rendu. L'intégralité du projet de budget primitif 2018 est consultable sur demande au siège du SDE35.

Le comité est invité à approuver le budget primitif de l'exercice 2018 qui sera voté au chapitre selon l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal du SDE35.

**Budget primitif 2018 par mission (hors restes à réaliser) :**

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	16 611 202,92 €	9 740 781,33 €
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	31 130 124,10 €	27 853 400,00 €
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	2 193 293,49 €	183 197,77 €
Mission 4	Développer la relation aux usagers	172 933,65 €	0,00 €
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 262 523,88 €	1 992 612,18 €
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	84 727,86 €	805 000,00 €
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	1 950 650,99 €	10 465 500,00 €
Hors mission	Autres écritures	55 600 729,87 €	70 798 164,56 €
<b>Total</b>		<b>110 006 186,76 €</b>	<b>121 838 655,84 €</b>
<b>Total écritures réelles</b>		<b>97 079 599,74 €</b>	<b>108 912 068,82 €</b>

Après avoir pris connaissance de la présentation des éléments budgétaires, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2018, voté au chapitre tel que décrit ci-dessous.

**Budget Primitif 2018 par chapitre :**Section de fonctionnement

Sens	Chapitre	Proposé
Dépense	011 – Charges à caractère général	3 254 650,00 €
Dépense	012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 399 970,00 €
Dépense	65 – Autres charges de gestion courante	314 059,00 €
Dépense	67 – Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Dépense	014 – Atténuations de produits	480 000,00 €
Dépense	023 – Virement à la section d'investissement	27 374 040,33 €
Dépense	022 – Dépenses imprévues	100 000,00 €
Dépense	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 135 671,57 €
Recette	70 – Produits des services	400 000,00 €
Recette	73 – Impôts et taxes	10 400 000,00 €
Recette	74 – Dotations, subventions et participations	1 527 822,77 €
Recette	75 – Autres produits de gestion courante	6 985 000,00 €
Recette	77 – Produits exceptionnels	54 500,00 €
Recette	013 – Atténuations de charges	30 000,00 €
Recette	002 – Résultat reporté	18 665 068,13 €

## Section d'investissement

Sens	Chapitre	Reports	Proposé	Total
Dépense	20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	168 551,86 €	425 400,00 €	593 951,86 €
Dépense	204 – Subventions d'équipement versées	922 194,96 €	2 733 591,00 €	3 655 785,96 €
Dépense	21 – Immobilisations corporelles	22 649,60 €	83 000,00 €	105 649,60 €
Dépense	23 – Immobilisations en cours	26 369 906,95 €	57 232 267,77 €	83 602 174,72 €
Dépense	26 – Participations et créances rattachées	0,00 €	2 375 000,00 €	2 375 000,00 €
Dépense	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	8 791 702,34 €	8 791 702,34 €
Dépense	4581... - opérations pour compte de tiers	4 833 311,05 €	190 000,00 €	5 023 311,05 €
Dépense	020 – Dépenses imprévues	0,00 €	112 834,75 €	112 834,75 €
Recette	10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	8 577 864,54 €	8 577 864,54 €
Recette	13 – Subventions d'investissement	11 495 136,37 €	25 069 048,00 €	36 564 184,37 €
Recette	23 – Immobilisations en cours	0,00 €	855 000,00 €	855 000,00 €
Recette	27 – Autres immobilisations financières	5 419 204,73 €	4 668 333,33 €	10 087 538,06 €
Recette	021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	27 374 040,33 €	27 374 040,33 €
Recette	024 – Produits de cessions	0,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €
Recette	4582... - Opérations pour compte de tiers	3 569 804,24 €	115 000,29 €	3 684 804,53 €
Recette	040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	4 135 671,57 €	4 135 671,57 €
Recette	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	8 791 702,34 €	8 791 702,34 €
Recette	001 – Résultat reporté	0,00 €	3 814 604,54 €	3 814 604,54 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - 35 - BUDGET SDE35		BP	2018
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

<p>I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.</li> <li>- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.</li> <li>- avec vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".</p> <p>III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).</p> <p>IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.</p>
---



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**FUNCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	38 062 390,90	19 397 322,77

+ + +

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 18 665 068,13

= = =

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	38 062 390,90	38 062 390,90
--	---------------	---------------

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	71 943 795,86	79 961 660,40

+ + +

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	32 316 614,42	20 484 145,34
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) 3 814 604,54

= = =

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	104 260 410,28	104 260 410,28
---	----------------	----------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	142 322 801,18	142 322 801,18
----------------------------	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - 35 - BUDGET SDE35	BP 2018
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	3 047 000,00	0,00	3 254 650,00		3 254 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 601 889,00	0,00	2 399 970,00		2 399 970,00
014	Atténuations de produits		0,00	480 000,00		480 000,00
65	Autres charges de gestion courante	638 000,00	0,00	314 059,00		314 059,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 486 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 679,00</b>		<b>6 448 679,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	158 202,45		100 000,00		100 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 651 091,45</b>	<b>0,00</b>	<b>6 552 679,00</b>		<b>6 552 679,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 366 985,60		27 374 040,33		27 374 040,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	4 340 874,52		4 135 671,57		4 135 671,57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 707 860,12</b>		<b>31 509 711,90</b>		<b>31 509 711,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32 358 951,57</b>	<b>0,00</b>	<b>38 062 390,90</b>		<b>38 062 390,90</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 062 390,90</b>
--	----------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	400 000,00		400 000,00
73	Impôts et taxes	11 710 000,00	0,00	10 400 000,00		10 400 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 551 000,00	0,00	1 527 822,77		1 527 822,77
75	Autres produits de gestion courante	4 445 000,00	0,00	6 985 000,00		6 985 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>17 736 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 342 822,77</b>		<b>19 342 822,77</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	54 500,00		54 500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 736 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 397 322,77</b>		<b>19 397 322,77</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 736 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 397 322,77</b>		<b>19 397 322,77</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 665 068,13
--	---------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 062 390,90</b>
--	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>31 509 711,90</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - 35 - BUDGET SDE35	BP 2018
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	605 000,00	168 551,86	425 400,00		593 951,86
204	Subventions d'équipement versées	3 241 696,45	922 194,96	2 733 591,00		3 655 785,96
21	Immobilisations corporelles	250 348,54	22 649,60	83 000,00		105 649,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	9 344 878,40	26 369 906,95	57 232 267,77		83 602 174,72
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 441 923,39</b>	<b>27 483 303,37</b>	<b>60 474 258,77</b>		<b>87 957 562,14</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	2 375 000,00		2 375 000,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	600 000,00		112 834,75		112 834,75
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 487 834,75</b>		<b>2 487 834,75</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>4 044 531,11</b>	<b>4 833 311,05</b>	<b>190 000,00</b>		<b>5 023 311,05</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>18 086 454,50</b>	<b>32 316 614,42</b>	<b>63 152 093,52</b>		<b>95 468 707,94</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	979 178,07		8 791 702,34		8 791 702,34
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>979 178,07</b>		<b>8 791 702,34</b>		<b>8 791 702,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 065 632,57</b>	<b>32 316 614,42</b>	<b>71 943 795,86</b>		<b>104 260 410,28</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>104 260 410,28</b>
---	-----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 972 920,48	11 495 136,37	25 069 048,00		36 564 184,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	855 000,00		855 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 972 920,48</b>	<b>11 495 136,37</b>	<b>25 924 048,00</b>		<b>37 419 184,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	336 030,00	0,00	560 000,00		560 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	10 527 910,57	0,00	8 017 864,54		8 017 864,54
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		5 419 204,73	4 668 333,33		10 087 538,06
024	Produits de cessions			375 000,00		375 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 863 940,57</b>	<b>5 419 204,73</b>	<b>13 621 197,87</b>		<b>19 040 402,60</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>3 065 363,04</b>	<b>3 569 804,24</b>	<b>115 000,29</b>		<b>3 684 804,53</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 902 214,09</b>	<b>20 484 145,34</b>	<b>39 660 246,16</b>		<b>60 144 391,50</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	22 366 985,60		27 374 040,33		27 374 040,33
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	4 340 874,52		4 135 671,57		4 135 671,57
041	Opérations patrimoniales (4)	979 178,07		8 791 702,34		8 791 702,34
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>27 687 038,19</b>		<b>40 301 414,24</b>		<b>40 301 414,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44 589 252,28</b>	<b>20 484 145,34</b>	<b>79 961 660,40</b>		<b>100 445 805,74</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 814 604,54
---	--------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>104 260 410,28</b>
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>31 509 711,90</b>
--	----------------------

## **7- Ressources humaines - Créations d'emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 28 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été présenté le projet d'évolution des emplois.

Dans ce cadre, il est proposé au comité d'accepter :

- La création d'un emploi de chargé de la commande publique / acheteur public qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d'emploi des rédacteurs. Il s'agit d'une création de poste à temps complet.
- La création d'un emploi de chargé du développement des projets photovoltaïques qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d'emploi des techniciens. Il s'agit d'une création de poste à temps complet.
- Pour le remplacement d'un agent qui a sollicité une disponibilité, la création d'un emploi de chargé de travaux à temps complet qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d'emploi des techniciens.

Ces trois emplois seraient ouverts au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide la création de trois emplois tels que présentés ci-dessus et charge le président de la mise en œuvre de la délibération.

## **8- Finances - Décision modificative n°1/2018**

Le président présente au comité la décision modificative n°1 au budget 2018 qui porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDE35.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget 2018 telle que résumée ci-après :

**Décision modificative n°1 / 2018**

Sens	Section	Chapitre	Compte	Intité	Service	Programme	Fonction	Montant voté	Réal/Ordre
<b>Section d'investissement</b>									
D	I	204	2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	1_RES-ECL		814	-162 868,80 €	Réel
D	I	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1_RES-ECL		814	-478 800,00 €	Réel
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	11 700,00 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	11 280,00 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	33 920,00 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	9 168,80 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	8 400,00 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	34 800,00 €	Ordre
D	I	041	204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	1_RES-ECL	EP 18	01	53 600,00 €	Ordre
D	I	4581	458115083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	1_RES-ECL	EP 18	01	28 080,00 €	Réel
D	I	4581	458118001	TC 18 CC PAYS DE REDON - EF rue de Cotard (Redon)	5_RES-TEL	TC 18	01	15 720,00 €	Réel
D	I	4581	458118002	TC 18 SERVON SUR VILAINE - EF rue Théodore Botrel	5_RES-TEL	TC 18	01	17 400,00 €	Réel
D	I	4581	458118003	TC 18 SAINT SULIAC - EF Rues du Bignon et des Salines	5_RES-TEL	TC 18	01	62 280,00 €	Réel
D	I	4581	458118004	EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg	1_RES-ECL	EP 18	01	23 760,00 €	Réel
D	I	4581	458118005	TC 18 MONTREUIL SOUS PEROUSE - RF Route de Gérard	5_RES-TEL	TC 18	01	6 840,00 €	Réel
D	I	4581	458118006	TC 18 LIFFRE - RF Rue de la Cornillère	5_RES-TEL	TC 18	01	29 520,00 €	Réel
D	I	4581	458118007	EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EP Rénovation 41 points lumineux t	1_RES-ECL	EP 18	01	80 400,00 €	Réel
D	I	4581	458118008	EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir	1_RES-ECL	EP 18	01	14 400,00 €	Réel
D	I	4581	458118009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1	1_RES-ECL	EP 18	01	37 680,00 €	Réel
D	I	4581	458118010	TC 18 CC VAL D'ILLE AUBIGNE - EP ZA Extension ZAC La Bourdonnais	5_RES-TEL	TC 18	01	59 640,00 €	Réel
D	I	4581	458118011	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Rue Lavandieres TR3	1_RES-ECL	EP 18	01	50 880,00 €	Réel
D	I	4581	458118012	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Place de l'église et dure d'Anjo	1_RES-ECL	EP 18	01	52 200,00 €	Réel
<b>Total section d'investissement - Dépenses</b>								- €	
R	I	13	13241	Communes membres du GFP	1_RES-ECL		814	-478 800,00 €	Réel
R	I	041	458215083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	1_RES-ECL	EP 18	01	11 700,00 €	Ordre
R	I	041	458218004	EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg	1_RES-ECL	EP 18	01	11 280,00 €	Ordre
R	I	041	458218007	EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EP Rénovation 41 points lumineux t	1_RES-ECL	EP 18	01	53 600,00 €	Ordre
R	I	041	458218008	EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir	1_RES-ECL	EP 18	01	8 400,00 €	Ordre
R	I	041	458218009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1	1_RES-ECL	EP 18	01	9 168,80 €	Ordre
R	I	041	458218011	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Rue Lavandieres TR3	1_RES-ECL	EP 18	01	33 920,00 €	Ordre
R	I	041	458218012	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Place de l'église et dure d'Anjo	1_RES-ECL	EP 18	01	34 800,00 €	Ordre
R	I	4582	458215083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	1_RES-ECL	EP 18	01	16 380,00 €	Réel
R	I	4582	458218001	TC 18 CC PAYS DE REDON - EF rue de Cotard (Redon)	5_RES-TEL	TC 18	01	15 720,00 €	Réel
R	I	4582	458218002	TC 18 SERVON SUR VILAINE - EF rue Théodore Botrel	5_RES-TEL	TC 18	01	17 400,00 €	Réel
R	I	4582	458218003	TC 18 SAINT SULIAC - EF Rues du Bignon et des Salines	5_RES-TEL	TC 18	01	62 280,00 €	Réel
R	I	4582	458218004	EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg	1_RES-ECL	EP 18	01	12 480,00 €	Réel
R	I	4582	458218005	TC 18 MONTREUIL SOUS PEROUSE - RF Route de Gérard	5_RES-TEL	TC 18	01	6 840,00 €	Réel
R	I	4582	458218006	TC 18 LIFFRE - RF Rue de la Cornillère	5_RES-TEL	TC 18	01	29 520,00 €	Réel
R	I	4582	458218007	EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EP Rénovation 41 points lumineux	1_RES-ECL	EP 18	01	26 800,00 €	Réel
R	I	4582	458218008	EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir	1_RES-ECL	EP 18	01	6 000,00 €	Réel
R	I	4582	458218009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1	1_RES-ECL	EP 18	01	28 511,20 €	Réel
R	I	4582	458218010	TC 18 CC VAL D'ILLE AUBIGNE - EP ZA Extension ZAC La Bourdonnais	5_RES-TEL	TC 18	01	59 640,00 €	Réel
R	I	4582	458218011	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Rue Lavandieres TR3	1_RES-ECL	EP 18	01	16 960,00 €	Réel
R	I	4582	458218012	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Place de l'église et Rue d'Anjou	1_RES-ECL	EP 18	01	17 400,00 €	Réel
<b>Total section d'investissement - Recettes</b>								- €	

## 9- Finances – Guide des aides 2018 – Dispositions relatives à la convention de gestion de l'éclairage pour 9 communes de la Métropole rennaise

Lors de la précédente réunion, les modalités d'intervention financière du syndicat ont été définies. Cependant, un point n'a pas été délibéré. Il s'agit des dispositions relatives à la convention de gestion de l'éclairage public entre Rennes Métropole et le SDE35 (sur le périmètre des 9 communes qui avaient transféré la compétence éclairage au SDE35 avant le transfert à la métropole).

Cette convention conclue pour la période 2015-2018 prévoit que les communes de Bourgbarré, Brécé, Cintré, Corps-Nuds, La Chapelle-Thouarault, Le Verger, Montgermont, Saint-Erblon et Saint-Sulpice La Forêt bénéficient durant la période de la convention des dispositions relatives aux communes ayant transféré leur compétence. Elles participent également à la maintenance des installations d'éclairage dans les mêmes conditions que les communes qui ont transféré leur compétence.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

- considère, pour 2018, que la Métropole bénéficiera, pour les 9 communes susnommées, des aides destinées aux collectivités ayant transféré leur compétence.
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 10- Finances – Subvention de Solidarité Logement pour l'année 2018

Le SDE35 verse depuis 2005 une contribution annuelle au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dispositif d'aides financières et de prêts pour les publics en situation de précarité, géré et coordonné par le conseil départemental et géré financièrement par la CAF.

En 2016, les montants des aides concernant l'énergie s'élevaient à 1,09 millions d'euros soit 32 % du montant total des aides attribuées. Le bilan complet de l'année 2017 sera présenté par le conseil départemental en juin 2018.

Après une augmentation du montant de la contribution du SDE35 de 6 % à ce fond FSL en 2015, il est proposé pour 2018, un maintien du montant à 95 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'approuver le montant de la contribution à 95 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention afférente avec le département ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Des élus du Comité émettent deux demandes en lien avec cette délibération :

- L'intégration d'un volet RSE dans les prochains marchés d'achat d'énergie, intégrant notamment la participation au FSL, tous les fournisseurs d'énergie ne participant pas à ce dispositif,
- Une présentation du dispositif des chèques énergie et des CEE précarité énergétique lors d'une prochaine séance du Comité Syndical.

## 11- Contrôle concession – Restitution du contrôle mutualisé à l'échelle du PEBreizh

Début 2017, les présidents du PEBreizh ont acté le principe d'une démarche de contrôle de concession partagée par les quatre syndicats et externalisée.

Un groupement de commandes permettant de répondre aux besoins communs de contrôle local des données de concession et de leur analyse comparative pour des thématiques ciblées (patrimoine, qualité,

comptabilité, service à l'utilisateur, conditions d'exploitation du concessionnaire, fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente...) a été mis en place.

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 a été désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des membres et a lancé au printemps 2017 une consultation sous forme d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans. Trois entreprises ont été retenues : les cabinets d'audit AEC, Naldéo et Espélia. L'accord-cadre donne lieu chaque année à un marché subséquent qui propose une ou plusieurs missions de contrôle détaillées.

En 2017, un marché de deux missions d'audit ont été confiées au cabinet AEC et ont porté sur :

- La facturation des raccordements de producteurs,
- Le déploiement des compteurs Linky.

Une restitution des audits a été faite lors d'une réunion du PEBreizh le 26 février 2018 et le bilan des prestations de contrôle est le suivant :

#### ENEDIS

- Une bonne collaboration et un travail de préparation conséquent au niveau local
- Des freins ou blocages au niveau de la direction grand ouest ou au niveau national

#### Linky :

- Bretagne : région « pionnière » avec des adaptations requises au fur et mesure du déploiement
- Aucune perspective concernant les données qui pourront être fournies aux AODE.

#### Raccordements producteurs :

- Un manque de transparence souligné dans de nombreux dossiers ; des délais de production de devis souvent dépassés pour les dossiers < 36 kVA ; plusieurs non conformités dans les facturations.
- Plusieurs points nécessitent une investigation approfondie auprès d'Enedis, notamment des explications relatives aux surfacturations pratiquées (sous forme d'un courrier : démarche validée en réunion PEBreizh le 26/02/2018)

Le comité syndical prend acte de la présentation des conclusions du contrôle mutualisé et propose que ces conclusions soient présentées lors d'une prochaine réunion de la CCSPL.

Didier NOUYOU, Président, indique qu'en 2018 les contrôles porteront sur les prestations accessoires réalisées par ENEDIS et les contrôles de tension sur le réseau.

## **12- IRVE – Transfert de la compétence par Les Portes du Coglais et Rennes Métropole**

Par délibération du 21 décembre 2017, la commune Les portes du Coglais a décidé l'approbation du transfert de sa compétence « Infrastructures de recharge de véhicules électriques » au SDE35.

Lors de son conseil communautaire du 22 février 2018, Rennes Métropole a décidé l'approbation du transfert au SDE35 de sa compétence « Infrastructures de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, afin d'assurer, à l'échelle du département, une même qualité de services aux usagers et une parfaite interopérabilité des installations.

Au préalable, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage sera passée afin de remplacer, ou remettre à niveau, les 12 bornes sur voirie existantes concernées par le transfert de compétence, afin qu'elles puissent intégrer le réseau Béa et bénéficier de toutes ses fonctionnalités (supervision, compatibilité carte korrigoo...). Le financement de ces travaux préalables est assuré par Rennes Métropole.

Le transfert est réalisé conformément aux conditions techniques, administratives et financière d'exercice de la compétence IRVE votées par le SDE35 (guide des aides 2018).



Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le transfert de la compétence IRVE de la commune de Les Portes du Coglais,
- D'accepter le transfert de la compétence IRVE de la part de Rennes Métropole,
- De solliciter le Préfet pour la mise à jour des statuts,
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

### **13- IRVE – Lancement d'un schéma directeur pour la mobilité décarbonée dans le cadre du « Territoire d'innovation de Grande Ambition » (TIGA)**

En parallèle du transfert de sa compétence IRVE, Rennes Métropole a sollicité le SDE35 afin de mener une étude conjointe d'élaboration d'un « schéma directeur de la mobilité décarbonée à Rennes Métropole ».

Ce schéma a pour but d'accompagner la Métropole et le SDE35 dans :

- le choix des vecteurs d'énergie (électricité / gaz / hydrogène) utilisés pour la mobilité de demain (transports en commun, individuels et logistiques)
- l'impact de ces choix sur les réseaux concernés et les outils de productions d'énergie renouvelable associés (électricité et bio-gaz). L'étude intégrera notamment l'impact du déploiement des bus électriques sur le réseau, la possibilité de mettre en œuvre des charges « intelligentes » pour réduire cet impact et les interactions possibles avec les IRVE accessibles au public.

Cette étude devra être réalisée en collaboration avec les autres partenaires du TIGA, dont Enedis, GRDF, des acteurs universitaires et des entreprises privées.

Cette étude bénéficiera de cofinancements nationaux obtenus par la Métropole dans le cadre du premier appel à projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA).

A ce stade, le budget est estimé à 120 000 € (études et ingénierie interne) avec une subvention du Programme d'Investissement d'Avenir « TIGA », une contribution de Rennes Métropole et un autofinancement du SDE35 intégrant une part de moyens humains internes.

Les études doivent permettre d'aboutir, au plus tard en décembre 2018, à un programme d'actions qui fera l'objet d'un second appel à projet TIGA, doté de 450 millions d'euro, à se partager entre 10 bénéficiaires (sur 24 territoires retenus à ce stade).

Après délibération, le comité syndical, par 20 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'autoriser le Président à lancer un marché d'études relatif au schéma directeur de la mobilité décarbonée à l'échelle de l'Aire Urbaine de Rennes financée pour trois tiers, le reste à charge étant réparti pour moitié entre Rennes Métropole et le SDE35 dans la limite de 40 000 €,
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec Rennes Métropole sur le sujet ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

### **14- IRVE – Exploitation – Groupement de commandes avec le SDE22 et le SDEF (2A)**

Afin de réaliser des économies d'échelle, d'assurer l'interopérabilité des bornes de recharge installées sur le territoire de la région Bretagne et faciliter l'accès des usagers à ce service, il est proposé de constituer un groupement de commande avec le SDEF et le SDE22 pour passer conjointement un marché d'exploitation de supervision des bornes à compter de 2019.

Ce groupement de commande serait coordonné par le SDEF.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Il est à noter qu'il a été proposé aux syndicats d'énergie des Pays de la Loire d'intégrer ce groupement d'achat. Si une réponse positive était apportée, la convention serait modifiée en conséquence.

## **15- Mobilité électrique – Adhésion à AVERE Ouest**

Les membres du comité sont informés qu'AVERE France est une association professionnelle pour le développement de la mobilité électrique fondée en 1978 sur l'impulsion de la Commission Européenne pour promouvoir la mobilité électrique en France. Elle est un pôle de recherches, d'échanges et d'expertises qui rassemble l'écosystème de la mobilité électrique. L'AVERE France est l'un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics en matière de mobilité électrique.

Afin de démultiplier son action, il a été proposé, comme dans d'autres régions française, de créer l'AVERE'OUEST, une association indépendante de l'AVERE France mais qui partage ses objectifs et ses valeurs. AVERE'OUEST fera partie du réseau de l'AVERE France et bénéficiera de son pôle d'informations, d'échanges et d'expertises.

AVERE'OUEST a pour objet de promouvoir la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électro-mobilité en régions Bretagne et Pays de Loire en s'appuyant sur ses membres et par tous moyens adaptés (organisation d'événementiels, réunions d'échanges, valorisation des expériences...). L'association a été créée le 12 janvier 2018 par ses membres fondateurs à savoir :

- Collège Collectivités, établissements publics : Régions Bretagne et Pays de Loire, SDE 56, SDE 35, SDE 22, SDE 29, TE 53, Sydev, Sydela, SIEM, Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe,
- Collège Entreprises, établissements privés, chambres consulaires : Enedis Bretagne et Pays de Loire, La Poste, GRUAU, CCI Bretagne et Pays de Loire,
- Collège Associations, milieu scolaire et universitaire, clusters : Id4car, IMT Atlantique

L'adhésion pour les syndicats d'énergie a été fixée à 2 000 € / an.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'autoriser l'adhésion du SDE35 à l'AVERE'OUEST en tant que membre fondateur,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

## **16- ENERGIE – Convention de partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes**

Le 7 juillet 2015, le SDE35 a signé une convention cadre de partenariat de 3 ans avec l'Agence locale de l'énergie (ALEC) du Pays de Rennes pour la période 2015-2017, associée à une subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 € par an.

Conformément à la convention, l'ALEC a adressé, en complément des rapports d'activités annuels de l'association, un bilan synthétique pluri-annuel de cette convention. Il fait apparaître le caractère essentiel de la subvention de fonctionnement versée par le SDE35, qui vient en complément de celles de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes (45 000 € et 32 800 €). Elle permet de réduire les coûts unitaires journaliers de l'intervention de l'association sur des demandes de tiers (550 € /jour).

Le programme de travail 2017, qui fait l'objet d'une rémunération complémentaire à partir des coûts unitaires évoqués plus haut, a permis :

- L'organisation d'un petit déjeuner technique sur l'auto-consommation photovoltaïque,
- L'animation de 5 séances d'activités périscolaires à Treffendel,

Par contre, malgré des relances faites en 2017, la forme retenue pour le co-financement des actions pédagogiques à partir des montants collectés par la vente des CEE éclairage public n'est pas efficiente.

Compte tenu des intérêts communs de l'ALEC et du SDE35, renforcés avec les orientations prises par le SDE35 dans le cadre de son projet stratégique, il est proposé de renouveler cette convention cadre de partenariat pour 2018-2020, selon le même principe :

- Une convention cadre de 3 ans 2018-2020, avec le financement d'une part fixe de 20 000 € destinée à soutenir les actions générales de l'ALEC ;
- Des programmes de travail annuels, avec le financement d'une part variable versée au vu de l'avancement des actions sur la base des montants annoncés dans chaque programme de travail.

Invité à se prononcer sur la signature de cet accord-cadre et l'approbation du programme de travail, Monsieur Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC du Pays de Rennes, déclare qu'il ne prend pas part au vote.

Après délibération, par 19 voix pour, le comité syndical décide d'autoriser le président à signer la convention cadre pour 3 ans et d'approuver le programme de travail pour l'année 2018.



# Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes Syndicat Départemental d'Énergie 35 Convention cadre de partenariat

## Proposition pour les années 2018 à 2020

### Préambule

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes, est une association née en 1997 d'un programme européen de création d'agences locales de maîtrise de l'énergie et de la volonté de continuer le travail engagé depuis 1983 par la Ville de Rennes et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'article 2 des statuts de l'association loi 1901 définit son objet :

"L'association a pour but d'exercer une veille permanente, de favoriser et d'entreprendre sous l'impulsion et le contrôle des membres adhérents, des actions visant à développer et accompagner durablement les dynamiques territoriales autour de l'efficacité énergétique, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et le changement climatique tant pour ses membres que pour des tiers qui le souhaiteraient. Dans le cadre des politiques de développement durable et de protection de l'environnement, des actions pourront être menées par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes."

**Créé en 1964 pour organiser la distribution de l'électricité au service des usagers, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de 310 communes, de Rennes Métropole et de certains établissements publics de coopération intercommunale.**

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, il est le partenaire incontournable des collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement des réseaux électriques et d'éclairage public.

Pour accompagner la transition énergétique, le SDE35 a élargi son champ de compétence aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande en énergie, au déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques et à l'achat d'énergie.

Au titre de ses compétences optionnelles, le SDE35 peut s'investir à la demande des communes dans les domaines du gaz, des réseaux de chaleur et des infrastructures de communications.

Acteur public des énergies, le SDE35 est un outil de proximité qui contribue à l'aménagement du territoire. Il est au service des collectivités du département et des usagers des services publics locaux.

**Il a été convenu entre les parties ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la Convention Cadre de Partenariat**

Compte tenu des intérêts communs des deux structures sur la thématique de la maîtrise de l'énergie à destination des collectivités locales, la présente convention a pour objet de déterminer les modalités de coopération entre l'ALEC du Pays de Rennes et le SDE35.

### **Article 2 - Missions générales exercées par l'ALEC du Pays de Rennes**

Les principales missions exercées par l'ALEC du Pays de Rennes sont les suivantes :

- Conception et réalisation d'animations, d'outils de sensibilisation et de formations pour promouvoir auprès de publics variés (enfants, adolescents, adultes en tant qu'éélus, professionnels ou simples citoyens) des pratiques vertueuses :
  - Economies d'eau et d'énergie ;
  - Projets d'énergie renouvelable associant les citoyens ;
  - Développement des modes de déplacements alternatifs.
- Accompagnement du grand public dans la prise en compte des enjeux énergétiques :
  - Animation d'un Espace Info Energie pour apporter aux particuliers des conseils indépendants et gratuits sur les questions qu'ils peuvent se poser en lien avec l'énergie.
  - Animation de la plateforme de rénovation énergétique portée par Rennes Métropole en direction des propriétaires de maisons individuelles et des copropriétés.
- Accompagnement des collectivités locales pour les aider à intégrer les enjeux énergétiques :
  - Maîtrise des consommations de leur patrimoine, à travers le Conseil en Energie Partagé (CEP).
  - Dans leurs opérations d'urbanisme (ZAC), pour une meilleure performance énergétique des logements construits.
  - Mise en place d'actions concourant à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Energétique Territorial de leur EPCI.
  - Pilotage des consommations énergétiques de leurs bâtiments pour les aider à concevoir des systèmes simples et utiles.
  - Mise en place d'un outil régional de collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour l'ensemble des collectivités locales bretonnes.
- Accompagnement de tous publics du Pays de Rennes, hors particuliers, dans le développement des énergies renouvelables thermiques, à travers la territorialisation du fonds chaleur de l'ADEME.

### **Article 3 - Missions exercées par le SDE35 dans le domaine de l'énergie**

Dans le domaine de l'énergie, le SDE35 a vocation à aider les collectivités d'Ille-et-Vilaine et les usagers du service public de l'électricité à :

- Réduire leurs consommations d'énergie (notamment dans le domaine de l'éclairage public),
- Comprendre les enjeux énergétiques et le marché de l'énergie,
- Suivre leurs consommations d'énergie et faciliter leurs relations avec les fournisseurs,



- Optimiser leurs budgets énergie (entre autres via des groupements de commandes d'énergie et la valorisation de leurs certificats d'économie d'énergie),
- Améliorer la qualité des réseaux électriques et permettre leur adaptabilité aux nouveaux besoins issus des smart-grids,
- Promouvoir et développer la mobilité électrique et gaz naturel,
- Soutenir et porter des projets de production d'énergie renouvelable.

#### **Article 4 - Partenariat et actions**

Compte tenu des thématiques complémentaires traitées par l'ALEC du Pays de Rennes et le SDE35, un partenariat entre les deux structures permettra de coordonner et optimiser les interventions à destination des collectivités. L'ALEC du Pays de Rennes pourra notamment accompagner le SDE35 dans le cadre de ses missions à destination des collectivités, dans les domaines suivants :

- Actions pédagogiques en direction des enfants et de leurs parents,
- Sensibilisation des élus et habitants aux enjeux de la sobriété et de l'efficacité énergétique ainsi que du développement des énergies renouvelables,
- Vulgarisation de questions techniques liées aux réseaux d'énergie, aux mobilités décarbonées et aux énergies renouvelables.

#### **Article 5 - Programme de travail et suivi**

Dans le cadre de la présente convention, et pour chacune de ses années d'application, l'ALEC du Pays de Rennes proposera en début d'année civile un projet de programme de travail pour l'année à venir. Celui sera établi à l'appui du bilan de l'année précédente et en collaboration avec le SDE35.

Des échanges réguliers entre le service énergie du SDE35 et l'ALEC du Pays de Rennes permettront de suivre et réorienter si besoin la réalisation des actions programmées.

#### **Article 6 - Durée de la convention cadre de partenariat**

La durée de la convention cadre de partenariat est établie pour 3 ans, soient les années 2018, 2019 et 2020. A l'issue de cette période, l'ALEC du Pays de Rennes et le SDE35 se rencontreront afin d'étudier les possibilités de poursuite du partenariat.

#### **Article 7 - Livrables**

Chaque année, à l'issue de la réalisation du programme de travail, l'ALEC du Pays de Rennes réalisera un rapport bilan annuel, présentant les différentes actions réalisées. Ce rapport pourra être présenté par l'ALEC du Pays de Rennes aux différentes instances du SDE35.

A l'issue des trois ans de cette convention cadre de partenariat, l'ALEC rédigera un rapport final présentant un bilan critique du partenariat sur cette période. Ce rapport pourra être présenté par l'ALEC du Pays de Rennes aux différentes instances du SDE35.

#### **Article 8 - Modalités financières**

Les modalités financières de participation du SDE35 sont les suivantes :

- Une participation fixe annuelle de 20 000 euros, destinée à soutenir les actions générales de l'ALEC du Pays de Rennes. Celle-ci est versée en début d'année civile sur sollicitation de l'ALEC.
- Une participation variable annuelle, fonction du contenu du programme de travail de chaque année. Cette part variable est versée après la remise du bilan du programme de travail annuel sur la base des actions réalisées et des montants annoncés dans le programme de travail correspondant.

### **Article 9 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'ALEC du Pays de Rennes de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, le SDE35 pourra résilier de plein droit la présente convention cadre de partenariat, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 10 - Litiges**

Les litiges pouvant résulter de l'exécution du présent contrat relèveront de la compétence du tribunal administratif de Rennes.

A Rennes, le 2018

Le Président de l'ALEC du Pays de Rennes  
Olivier DEHAESE

Le Président du SDE35  
Didier NOUYOU

## 17- Commande publique – Accord-cadre de prestations de communication

Afin de retranscrire et d'accompagner le projet stratégique du SDE35, un marché de prestation de communication va être lancé. L'enjeu de ce marché est :

- d'affirmer le rôle du SDE35 en tant qu'acteur public départemental des énergies,
- de renforcer les liens de proximité avec les collectivités locales,
- de donner plus de visibilité aux actions et projets portés par le SDE35 auprès des usagers de services publics mais aussi du grand public,
- d'assurer une cohérence entre les supports émis, de leur correspondance à l'image du SDE35 et de leur adaptation aux cibles de communications variées (collectivités/usagers des services publics/entreprises de travaux/partenaires institutionnels, etc.),

Il conviendra, pour les candidats, de respecter la charte graphique du SDE35 créée en 2009 et de proposer de nouveaux éléments à la fois cohérents avec les dernières publications du SDE35 (rapport d'activité 2016, fiches pratiques), tout en trouvant une identité nouvelle, qui apporte un nouveau souffle dans la communication du SDE35.

Une consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre d'un an renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans et d'un montant maximum de 221 000 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le ou les marchés ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## 18- Commande publique – Accord-cadre de prestation d'impression

En complément du marché de prestation de communication, et afin de réaliser des économies d'échelle, le SDE35 souhaite lancer un marché d'impression d'un an renouvelable 3 fois alloti de la manière suivante :

- Impression de documents institutionnels et supports de communication (brochures, plaquettes...)
- Création et impression de supports particuliers (kakémonos, stickers...)
- Création et impression goodies

Une attention particulière sera portée sur les matériaux utilisés (papier, encre, textile, etc.) afin que l'engagement du SDE35 en matière de transition énergétique et de respect de l'environnement soit manifeste et sans équivoque.

L'estimation du montant pour la première année est de 26 000 € HT, tous lots confondus.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le ou les marché(s) ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## 19- Commande publique – Groupement de commandes avec le CDG35 et le CNFPT pour l'entretien des locaux

Le marché pour l'entretien des locaux est arrivé à son terme le 31 décembre 2017, le SDE35 souhaite participer à un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de prestations de service d'entretien des locaux du Village des collectivités et des prestations complémentaires (vitrierie, entretien des archives ...) avec le CDG35 et le CNFPT à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 (le contrat en cours pour le CDG35 et le CNFPT se terminant au 31 octobre 2018).

Le CDG35 sera le coordinateur de ce groupement, conformément à l'article L.1414-3 du II du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre sera celle du coordonnateur. Dans le respect de l'article 28 de l'ordonnance, le coordonnateur gèrera au nom et pour le compte des membres du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés.

En attendant la mise en place de nouveau contrat, il est proposé de conclure un contrat de 10 mois avec l'entreprise NET PLUS, attributaire du marché 2014-2017 du SDE35, dans les conditions antérieure.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président :

- à signer la convention de groupement de commande avec le CDG35 et le CNFPT et tous les documents relatifs à la passation du nouveau contrat de prestation pour l'entretien des locaux du SDE35,
- à signer un contrat de 10 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018) avec l'entreprise NET PLUS dans les conditions du marché 2014-2017 ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

## 20- Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité

Le Comité a délégué au bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 30/01/2018) :

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/U TCCFE	Code TCO	271 800,00	90 600,00	0,00	0,00	90 600,00
									Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
1	CC29	Indivision BERHAULT	Lotissement Le Domaine du Bois de Lorre (Quebriac) - 26 lots	Quebriac	100	31	r		48 480,00	16 160,00			16 160,00
2	CC10	SARL TERRAIN SERVICE	Lotissement Lotissement Le prés Clos (Torcé) - 13 Lots	Torcé	100	31	r		38 760,00	12 920,00			12 920,00
3	CC28	indivision AUBREE	Lotissement Le Clos du Darot (Erce pres liffre) - 3 Lots	Erce-près-Liffre	100	31	r		9 840,00	3 280,00			3 280,00
4	CC28	Cne de SAINT-AUBIN DU CORMIER	Lotissement ZAC de la Bellangerie Tranche Ferme - 41lots + 2 collectifs	Saint-Aubin-du-Cormier	136	31	r	1	129 360,00	43 120,00			43 120,00
5	CC16	VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTÉ	Zone d'activités Parc d'Activités de Baulon (Baulon) - Tri-10lots	Baulon	124	31	r		45 360,00	16 120,00			16 120,00

## 21- Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le Comité a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

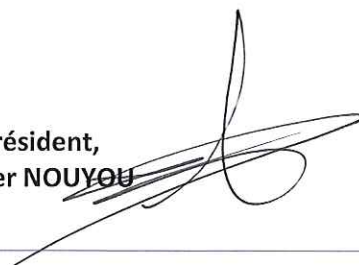
Date	Prestataire	Objet de l'achat	Montant TTC
04/02/2018	ILIANE	Contrat curatif Gold	3 088,80 €

## Informations et questions diverses

Messieurs BENEDETTI et TANCEREL font part au Comité d'un courrier adressé à Mr PAUTREL (joint en Annexe 1) en réponse à une mise en cause de leur action au sein du SDE35 suite au vote du nouveau règlement des aides.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h 15.

Le Président,  
Didier NOUYOU





Annexe 1 : Lettre adressée à Monsieur PAUTREL par Messieurs BENEDETTI et TANCEREL



Le 20/02/2018

M. Michel BENEDETTI  
Adjoint au Maire de JAVENÉ

M. Daniel TANCEREL  
Adjoint au maire de LÉCOUSSE

à

Monsieur le Maire de LE FERRÉ  
23 rue de Bretagne  
35420 LE FERRÉ

OBJET : compétences et fonctionnement du SDE35

Monsieur le Maire,

En notre qualité de représentants du collège des délégués communaux du Pays de Fougères, au Comité syndical du SDE 35, nous voulons vous faire part de notre désaccord sur les termes de vos divers courriers, adressés au syndicat et nous-mêmes, ainsi que sur la démarche que vous avez engagée, sous couvert de l'association des Maires Ruraux de France d'Ille et Vilaine.

Vous remettez en cause le travail que nous menons au Comité syndical, alors que nous y sommes présents en permanence et que nous y défendons tous les projets présentés par les différentes communes du pays de Fougères. Vous nous reprochez un manque de communication et d'information. Nous vous rappelons que chaque année le SDE 35 organise deux réunions d'information dans chacun des 7 pays du département.

La dernière Rencontre de l'Energie pour le pays de Fougères s'est tenue à Javené, le 14 novembre 2017. Vous y avez été invité à deux titres : Maire de LE FERRÉ et délégué communal, et vous ne vous y êtes pas présenté. C'est dommage puisqu'il s'agissait d'y travailler à la définition d'une nouvelle stratégie d'intervention du syndicat, dans l'intérêt des collectivités et des usagers.

D'autre part, à aucun moment nous n'avons été contactés par un délégué communal toutes ces dernières années, que ce soit pour un renseignement ou pour une demande quelconque. Nous pouvons en déduire que globalement, le SDE 35 donne satisfaction. Si nous devons être sollicités, il est bien évident que nous ferions remonter les questions, remarques, propositions ou désaccords au comité syndical. En ce qui concerne les nouvelles modalités de subventions, celles-ci sont le résultat d'un travail mené par les délégués eux-mêmes, dans les ateliers thématiques organisés dans les divers pays, à l'occasion des Rencontres de l'Energie ainsi que par la Commission Eclairage Public du Comité Syndical.

.../...

Enfin, nous souhaitons vous donner notre avis sur le questionnaire que vous avez adressé aux Maires. Nous sommes d'abord étonnés que vous lanciez une telle démarche sans nous avoir contactés au préalable, ni même nous l'avoir adressé. Ensuite, nous trouvons ce questionnaire très orienté dans l'objectif d'être négatif vis-à-vis du syndicat, alors même que vous avez bénéficié de subventions importantes sur les années 2015 et 2016 notamment, portant sur des opérations de sécurisation, d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public, et ce avec des taux de 80% et 100%.

Autre point surprenant, vous semblez ne pas connaître le nombre de représentants du pays de Fougères. Nous sommes trois. Enfin il n'y a aucune « obligation de transfert de la compétence éclairage public » et vous êtes bien placé pour le savoir puisque la commune de LE FERRE ne l'a pas transférée.

Pour votre complète information, le SDE organise des réunions dans chaque pays, en présence des délégués communaux et de l'entreprise attributaire du marché de maintenance, pour faire le point sur la bonne réalisation des prestations.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous tenions à vous faire savoir à l'occasion de la démarche que vous avez engagée et que nous désapprouvons, compte tenu de l'appui important que le SDE 35 apporte aux collectivités dans le domaine de l'énergie .

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute démarche que vous souhaiteriez nous voir mener auprès du comité syndical.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

Michel BENEDETTI

Daniel TANCEREL

Adjoint au maire de Javené

Adjoint au maire de Lécousse

Copie pour information :

- Maires du Pays de Fougères
- SDE35



